



Bureau du
Secrétaire général

Québec, le 11 novembre 2011

Madame Marie-José Nadeau
Vice-présidente exécutive - Affaires
Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest, 20^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Madame la Vice-présidente,

Le 2 novembre dernier, le président de l'Assemblée nationale rencontrait les leaders et les députés indépendants de l'Assemblée nationale pour échanger sur les documents visés par l'ordre adopté à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 29 septembre 2010, soit l'obligation qui vous était faite de produire tous les documents pertinents relatifs aux contrats octroyés par votre société de 2000 à 2010, obligation tenue au printemps 2011. L'Assemblée nationale considère donc la question de privilège close.

Tel que convenu lors de notre rencontre du 12 mai 2011, les documents ne contenant pas d'information de nature confidentielle ont été déposés à l'Assemblée nationale les 17 et 31 mai 2011, devenant ainsi publics et accessibles pour consultation. Les autres documents contenant de l'information stratégique sont toujours conservés dans un endroit sécurisé, qui ne peuvent être consultés que par les leaders, les députés indépendants ou toute autre personne désignée par ces derniers, en échange de la signature d'un engagement de confidentialité.

En espérant le tout à votre satisfaction, je vous prie d'agréer, Madame la Vice-présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Michel Bonsaint
Secrétaire général

c. c. M. Jacques Chagnon, Président de l'Assemblée nationale